

## CALENDRIER 2026 DES DEROGATIONS : NIVEAU 6<sup>EME</sup>

PROCEDURES	QUI ?	QUAND ?
Remise aux familles du formulaire (volet 2) par la direction d'école, sur lequel la famille de l'élève formule sa demande de dérogation	La direction d'école	Dès le 16/03/2026
Restitution à la direction d'école du formulaire (volet 2 complété) et des pièces justificatives	La famille de l'élève	<u>Au plus tard le 03/04/2026</u>
Transmission du dossier complet de demande de dérogation par l'école fréquentée  à la DSDEN de la Drôme (Division de la scolarité)	La direction d'école	Date limite de réception à la DSDEN :  <u>Le 07/05/2026</u>
Décision d'affectation des élèves	La directrice académique des services de l'Éducation nationale	Le 05/06/2026
Notification des décisions d'affectation aux élèves	Les principaux des collèges publics	A partir du 08/06/2026

**Aucune décision ne sera communiquée par téléphone**

### Informations aux familles dont l'enfant n'est pas scolarisé dans une école publique drômoise :

- Vous pouvez télécharger les volets 1 et 2 de la « *fiche de liaison en vue de l'affectation en 6<sup>ème</sup>* », sur le site internet de la DSDEN de la Drôme (<http://www.ac-grenoble.fr/dsden26> Rubriques : Scolarisation - votre enfant entre au collège - entrée en 6<sup>ème</sup> - téléchargement des imprimés).
- Vous transmettez directement votre dossier complété et accompagné des pièces justificatives **au plus tard le 7 mai 2026** à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Drôme – service scolarité – Place Louis Le Cardonnel – 26000 Valence.

**ATTENTION : LE NON RESPECT DE CES DELAIS ENTRAINERA UN REJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION AU MOTIF DE « DEPÔT HORS DELAI » ET LE DOSSIER NE SERA PAS INSTRUIT.**

Publié en février 2026 sur site internet de la DSDEN de la Drôme <http://www.ac-grenoble.fr/dsden26>

